

Procès-Verbal

Séance du 19 Décembre 2022

L'an 2022 et le 19 décembre à 14 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Bureau du Syndicat sous la présidence de
BESSE Gérard PRESIDENT

Présents : M. BESSE Gérard, PRESIDENT, Mme STARTCHENKO Sylvie, MM : DESRUMAUX Vincent, LECOMTE JOEL, POINTEAU Gérard, VIEUGUE Patrice
Suppléant(s) : M. LECOMTE JOEL (de M. BOURREAU Jean-Marie)

Excusé(s) : M. BOURREAU Jean-Marie

Absent(s) : Mme BEZILLES Christèle, MM : BILLAULT Jean-Paul, CHALOCHE Florentin, CHARPENTIER Christian

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 6

Date de la convocation : 07/12/2022

Date d'affichage : 07/12/2022

A été nommé(e) secrétaire : Mme STARTCHENKO Sylvie

Il a été établi une feuille d'emargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que suppléant. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Approbation du compte-rendu du 1er décembre 2022

Monsieur le Président, qui a fait parvenir aux membres du Comité, le Procès-verbal de la séance du 1er décembre 2022, demande s'il y a des remarques ou des questions. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

3. Augmentation du prix du m3 au 01/01/2023

Compte tenu de la situation économique actuelle avec toutes les augmentations constatées notamment sur l'électricité qui a un impact financier important sur l'équilibre budgétaire pour l'année 2023, Monsieur le Président souhaite mettre en place une augmentation du prix du m3 au 01/01/2023. Le Président rappelle qu'aucune augmentation n'a été faite depuis 2010. Il propose de passer le m3 de 1.60 € à 1.80 € soit une augmentation de 24€ par an pour un foyer de 4 personnes avec une consommation moyenne de 120 m3. Il propose cette augmentation sur 2 ou 3 années. Si la situation économique s'améliore, le tarif pourra être revu à la baisse.

Mr le Président informe les membres du Comité qu'un point a été fait avec EDF sur tous nos contrats.

- le contrat du château d'eau de SOLTERRE a été modifié et passé en tarif "règlementé pour les collectivités de moins de 10 agents".

- Il précise qu'il a rencontré, avec le Vice-Président, le responsable technique VEOLIA Mr Simon RIVAL à qui il a été demandé de voir sur tous les sites quel compteur pouvait être remplacé par une puissance plus faible sans gêner le bon fonctionnement de l'usine ou des différentes pompes. Mr RIVAL a fait une proposition financière sur le coût du c/kWh qui peut s'avérer intéressante notamment sur le contrat de l'usine où le tarif n'est pas règlementé (puissance trop importante = 60kw) et qui se termine au 31/12/2023. Un point sera fait début du 2ème semestre 2023 pour un éventuel changement de fournisseur d'énergie pour ce site.

- le site des Roches à CORTRAT est sur un contrat à 60 kW alors qu'il ne consomme que 34 à 35 kW. Il y aura peut-être une possibilité de changer le compteur avec une puissance inférieure à 36 KW qui nous permettrait de passer en contrat "tarif bleu règlementé"

- sur le site du bureau, la puissance de 15 KW une demande sera faite pour une baisse à 9 kw

Un rendez-vous sera pris avec ENEDIS pour qu'un agent vienne contrôler tous nos sites et baisser les puissances quand cela sera possible.

Monsieur le Président précise également que sur le contrat VEOLIA, le coefficient de révision implique pour l'année 2023 une hausse d'environ 5 000€.

Afin de pouvoir faire face à toutes les augmentations, Monsieur le Président propose d'une part, une augmentation de 0.20€ sur le prix du m3 et d'autre part 4€ sur le prix de l'abonnement compteur **annuel** soit pour :

- Compteur N° 1 : 60€ au lieu de 56€
- Compteur N° 2 : 66€ au lieu de 62€
- Compteur N° 3 : 204€ au lieu de 200€
- Compteur N° 4 : 336€ au lieu de 332€

Après discussion, un premier vote est fait pour l'augmentation de 0.20€ du m3 avec comme résultat : 3 - pour et 3 - contre

À la suite d'un nouveau débat, Monsieur le Président propose une augmentation de 0.10€ sur le premier semestre 2023 ainsi qu'une augmentation sur l'abonnement compteur de 4€ pour l'année 2023. Une nouvelle augmentation de 0.10€ sera soumise au Comité syndical pour le 2ème semestre 2023.

Ceci exposé :

FIXATION DU TARIF DE L'EAU POUR 2023

Compte tenu du contexte économique actuel et particulièrement la hausse du tarif de l'électricité qui a un impact direct sur la situation financière du Syndicat auquel s'ajoute la révision du coefficient sur le contrat de notre prestataire VEOLIA et afin de conserver un équilibre budgétaire pour l'exercice 2023, Monsieur le Président propose une augmentation du tarif de l'eau au 01/01/2023.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- FIXE le tarif de l'eau à 1.70€ le m3 à compter du 01/01/2023

- FIXE le tarif des abonnements compteurs au 01/01/2023

Compteur N°1 diamètre 15	30€ par semestre
Compteur N°2 diamètre 20	33€ par semestre
Compteur N°3 diamètre 25	102€ par semestre
Compteur N°4 diamètre 40	168€ par semestre

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

4. Présentation du Document Unique 2022

Monsieur le Président informe les membres du Comité de la mise à jour du Document Unique pour l'année 2022. Ce document sera adressé, comme tous les ans, au CG du Loiret pour avis du CHSCT.

Questions diverses :

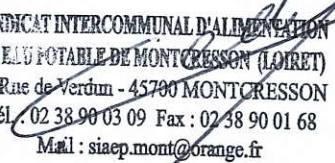
Monsieur le Président demande s'il y a des questions. Aucune question n'étant posée, il clôture la séance.

Séance levée à : 15 :10

Secrétaire de séance
Mme STARTCHENKO Sylvie

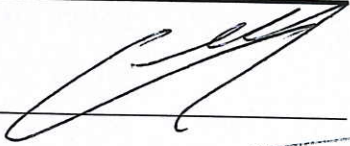

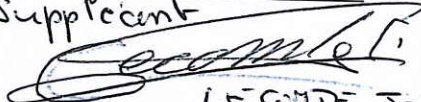
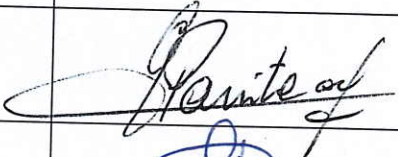
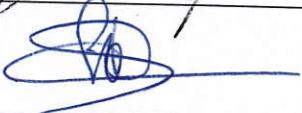
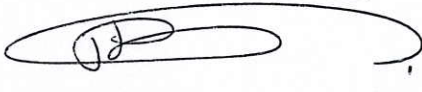


Le 20/12/2022
Le Président Gérard BESSE

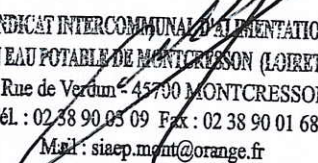


SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAUX POTABLES DE MONTCRESSON (LOIRET)
13 Rue de Verdun - 45700 MONTCRESSON
Tél. : 02 38 90 03 09 Fax : 02 38 90 01 68
Mail : siaep.mont@orange.fr

Liste d'émargement
Séance du 19 Décembre 2022

Elus	Fonction	Emargement
BESSE Gérard	PRESIDENT	
DESRUMAUX Vincent	VICE-PRESIDENT	
BEZILLES Christèle	Titulaire	Absent
BILLAULT Jean-Paul	Titulaire	Absent
BOURREAU Jean-Marie	Titulaire	Suppléant  LE COMTE Joël
CHALOCHE Florentin	Titulaire	Absent
CHARPENTIER Christian	Titulaire	Absent
POINTEAU Gérard	Titulaire	
STARTCHENKO Sylvie	Titulaire	
VIEUGUE Patrice	Titulaire	

le 19/12/2022
Le Président Gérard BESSE


SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE DE MONTCRESSON (LOIRET)
13 Rue de Verdun - 45700 MONTCRESSON
TÉL : 02 38 90 03 09 Fax : 02 38 90 01 68
Mail : siaep.mont@orange.fr